

COLLECTION
DÉBATS ET DOCUMENTS
JUILLET 2020

17

MULTILATÉRALISME : CRISES ET PERSPECTIVES

JEAN ZWAHLEN



FONDATION
JEAN MONNET
POUR L'EUROPE

MULTILATÉRALISME: CRISES ET PERSPECTIVES

JEAN ZWAHLEN





Jean Zwahlen a accompli des études de droit et de sciences économiques à l'Université de Neuchâtel. Son riche parcours professionnel l'a amené à être notamment Ministre et chef du Service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères à Berne, Ambassadeur et chef de la Délégation suisse auprès de l'OCDE, membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse et senior advisor pour l'Asie à l'Union Bancaire Privée. Jean Zwahlen est membre du Comité scientifique ainsi que du Conseil de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne.

Référence bibliographique

Zwahlen, Jean. *Multilatéralisme : crises et perspectives*. Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 17, juillet 2020.

Les points de vue et opinions exprimés dans le présent numéro sont ceux de l'auteur et n'engagent pas la Fondation en tant qu'institution.

© 2020 – Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

Tous droits réservés pour tous pays

LA CRISE DU MULTILATÉRALISME PRÉFIGURE-T-ELLE UN CHOC DES CIVILISATIONS?

Essai tiré de la retranscription de la conférence de Jean Zwahlen
prononcée les 14 et 28 novembre 2019
à l'Association Genève-Asie, AGA et
au Forum Suisse de Politique Internationale, FSPI
à Genève

I. QU'EST-CE QUE LE MULTILATÉRALISME ?

Le vocable « multilatéralisme », pour désigner l'ordre ou le système multilatéral, a été introduit dans le langage économique et financier au XX^e siècle lors des négociations qui aboutirent à la création des institutions de Bretton Woods: FMI, BIRD (1944) – GATT/OMC (1947). Si le vocable est récent, le concept est ancien puisqu'il s'entend des tentatives qui jalonnèrent l'histoire pour régir les relations humaines et internationales par la raison et le droit plutôt que par la guerre. C'est ce qu'énonce succinctement le préambule de la Charte de l'ONU (1945) :

« Il faut éviter le fléau de la guerre aux générations futures ».

Pour y parvenir, il convient d'instaurer des règles de conduite que les parties contractantes s'engagent à respecter dans des Organisations *ad hoc*.

Telle est l'essence du multilatéralisme.

II. LE MULTILATÉRALISME D'APRÈS-GUERRE

1. Naissance du multilatéralisme occidental

Initialement, il fut universel, à l'image de l'Occident qui dominait le monde politiquement, économiquement et territorialement à cause de ses colonies. Toutefois, le périmètre géographique de ce multilatéralisme se rétrécit en 1947 quand éclata la guerre froide qui entraîna la dissidence du bloc soviétique, soit l'URSS et les pays de l'Est.

C'est donc dans cette constellation restreinte que se poursuit la construction de ce qui devint le multilatéralisme occidental avec la création du GATT/OMC (1947), de l'OECE/OCDE (1948) et de l'OTAN (1949).

2. Approfondissement de la coopération multilatérale occidentale

J'illustrerai cette question en prenant l'OECE/OCDE comme modèle. Originellement, l'OECE fut créée pour reconstruire l'Europe, dévastée par la guerre, avec l'aide des États-Unis et des fonds Marshall.

La poursuite de cet objectif eut pour mérite d'apprendre aux pays membres à coopérer fructueusement au point que quelques-uns décidèrent de resserrer davantage leur coopération. Ainsi naquirent, en 1958, les Communautés européennes (CE), après l'échec de la grande zone de libre-échange qui scinda l'Europe en deux et fit apparaître l'AELE. La création de la CEE instaura un nouveau type de multilatéralisme, soit un multilatéralisme régional dans lequel les États membres acceptent de transférer leur souveraineté à une autorité supranationale dans un certain nombre de domaines, tandis que dans le multilatéralisme

occidental d'après-guerre, les Etats travaillent sur le mode de coopération intergouvernementale sans perte de souveraineté nationale.

3. Ingrédients du succès du multilatéralisme d'après-guerre

J'en mentionnerai trois :

1. Le monde d'après-guerre était unipolaire en raison de l'hégémonie des États-Unis. Ces derniers n'en abusèrent pas, quand bien même ils la mirent à profit pour servir leurs intérêts politiques, économiques et financiers.
2. Le monde d'après-guerre était homogène. Il comptait un nombre limité d'Etats – une cinquantaine environ – partageant les mêmes objectifs et les mêmes valeurs : démocratie, libéralisme, état de droit, droits de l'homme. Grâce à cette constellation favorable, il fut assez aisé d'obtenir des décisions consensuelles sur des sujets cruciaux.
3. Dans le monde peu globalisé de l'après-guerre, les relations internationales étaient peu développées. Cela permit de construire une architecture multilatérale limitée à 3 Organisations internationales :
 - le GATT, pour le commerce ;
 - le FMI et la BIRD, pour la monnaie et le développement ;
 - l'ONU, pour la sécurité et la paix.

4. Limites du multilatéralisme d'après-guerre

J'en mentionnerai deux, sachant qu'elles se multiplièrent avec la transformation du monde.

1. L'efficacité du multilatéralisme dépend de la volonté de coopérer des Etats membres. Si elle était évidente au lendemain de la guerre, elle l'est moins aujourd'hui, alors qu'elle devrait au contraire se renforcer à cause de la globalisation.
2. Le multilatéralisme que nous connaissons est interétatique. Cela signifie que l'Etat est l'organe suprême. Dans l'après-guerre, cette donnée était évidente car l'État-Nation était le seul acteur des relations internationales. Aujourd'hui, avec

l'évolution du monde, la prédominance de l'Etat a régressé. Il doit en effet composer avec d'autres acteurs (ONG, lobbies, associations professionnelles, syndicales, patronales, etc.). En outre, du fait du développement des relations internationales, les frontières se sont estompées. Le marché mondial est aujourd'hui un marché domestique.

Dès lors, qui doit trancher voire arbitrer quand il y a conflit entre l'Etat et les relations internationales ? C'est un problème difficilement soluble car, dans un système interétatique, il n'est en principe pas possible de placer au-dessus de l'État-Nation souverain une gouvernance mondiale super-étatique.

Certes, il y a des exceptions. L'OMC en est une. Avec son Organe de Règlement des Différends, elle peut imposer des sanctions à un Etat récalcitrant. Quant au G20, qui avait été créé avec l'intention voilée de le voir s'imposer comme un quasi-organe supranational, il n'a pas répondu aux attentes en raison de ses divisions.

5. Conclusions liminaires

Le multilatéralisme d'après-guerre, d'inspiration anglo-saxonne, fut un succès : il a permis de reconstruire les économies européennes dévastées par la guerre et a été la clé de voûte d'une période de prospérité caractérisée par la stabilité financière et l'absence de guerres commerciales. Exprimé en chiffres, ce multilatéralisme a permis de quadrupler le revenu mondial par habitant et de multiplier la valeur du commerce par 39. Finalement, il a fait germer entre ses membres un esprit de coopération.

Toutefois, ce multilatéralisme a subi l'usure du temps. Ainsi, il s'est insuffisamment adapté à l'évolution du monde : régression économique et démographique de l'Occident, émergence des BRICS défendant des valeurs différentes, déplacement du centre de gravité vers l'Asie, notamment vers la Chine qui est déjà sous certains aspects la plus grande économie mondiale.

Il n'a pas non plus suffisamment incorporé les nouveaux thèmes de coopération (révolution technologique avec l'apparition d'internet

et des MEGA sociétés (Microsoft, Google, Apple, Facebook, Amazon, Alibaba, Baidu, Tencent, Xiaomi...), mondialisation de la science, réchauffement climatique, immigration, inégalités sociales, brevets, services, investissements, cybernétique).

Avec le quadruplement du nombre d'Etats, il est beaucoup plus difficile de réaliser des consensus en raison des différences de civilisations, des écarts de développement et des divergences de points de vue. Avec la globalisation, les thèmes de la coopération s'entremêlent au point qu'on ne peut plus les traiter isolément de haut en bas ou, comme on disait, en silo. Il faut donc les aborder horizontalement pour tenir compte de leurs interrelations avec d'autres sujets. Enfin, le protectionnisme. Sa résurgence fragmente l'ordre économique, mine l'esprit et la volonté de coopération.

III. RÉCAPITULATIF DES RELATIONS SINO-AMERICAINES

En revisitant l'histoire récente des relations sino-américaines, j'ai été frappé de constater combien les États-Unis et la Chine avaient déployé d'efforts, généralement peu médiatisés, pour stabiliser et améliorer leurs relations. Pas moins de quatre Présidents chinois¹ et huit Présidents américains² s'y sont employés – souvent discrètement pour ne pas heurter la sensibilité de leurs opinions publiques – animés par l'intérêt qu'ils avaient à collaborer plutôt que de se faire la guerre.

C'est d'autant plus remarquable que la Chine et les États-Unis se sont affrontés tout au long de cette période. De 1950 à 1953, ils se sont combattus en Corée. La Chine et les États-Unis se sont aussi longuement heurtés pendant la guerre du Vietnam (1949 à 1970). Si leurs engagements initiaux se sont limités à fournir des équipements et des armes à leurs partenaires, ils se sont ensuite battus avec des effectifs considérables. Il y eut jusqu'à 320 000 soldats chinois et presque autant d'Américains engagés dans cette guerre.

Enfin, Taiwan est un différend récurrent. La RPC a adhéré à l'ONU en 1971, évinçant le régime de Formose qui avait occupé le siège de toute la Chine depuis la création de l'ONU en 1945. Lors de son adhésion, la RPC a signifié qu'elle n'accepterait d'avoir des relations diplomatiques qu'avec des Etats qui auraient préalablement

¹ Mao Zedong 1949-1976 – Deng Xiaoping 1978-1992 – Jiang Zemin 1993-2003 – Hu Jintao 2003-2013 – Xi Jinping 2013.

² Richard Nixon 1969 à 1974 – Gérald Ford 1974 à 1977 – Jimmy Carter 1977 à 1981 – Ronald Reagan 1981 à 1989 – George H.W. Bush 1989 à 1993 – Bill Clinton 1993 à 2001 – George W. Bush 2001 à 2009 – Barack Obama 2009 à 2017.

rompu les leurs avec Taiwan. A l'ONU, lors du vote accepté par 76 voix contre 35 et 16 abstentions, les États-Unis votèrent contre l'adhésion de la Chine.

Cela n'empêcha pas Kissinger de s'employer à organiser, parallèlement et secrètement, une visite de Nixon en Chine qui eut lieu en 1972, soit un an seulement après que les États-Unis eurent voté contre l'adhésion de la Chine à l'ONU. L'annonce de cette visite fut mal accueillie aux États-Unis. Toutefois, les esprits se calmèrent sachant que Nixon était un anticommuniste convaincu. Cette visite fut un succès. Nixon et Mao décidèrent d'ouvrir à Washington et Pékin des « bureaux de liaison » qui fonctionnèrent comme des quasi-représentations diplomatiques jusqu'à l'ouverture des relations diplomatiques officielles en 1979.

Lors de cette visite, les États-Unis acceptèrent de reconnaître la RPC comme englobant toute la Chine. Cela signifiait que, Taiwan devenant partie intégrante de la Chine, les États-Unis durent rompre leurs relations diplomatiques avec Taiwan. Toutefois, la saga se poursuivit car, suite aux pressions du Congrès, les États-Unis signifièrent à la RPC qu'ils « maintiendraient des relations culturelles, commerciales et d'autres relations non-officielles » avec Taiwan. Ce communiqué, connu sous le nom de « Taiwan Relations Act » fut encore durci et transformé en loi en 1976. Il y est spécifié que les États-Unis continueront de

“provide Taiwan with arms of a defensive character and to maintain the capacity of the United States to resist any resort to force or other forms of coercion that would jeopardize the security, or the social or economic system, of the people of Taiwan”.

En dépit de ces problèmes et grâce à l'ouverture économique de la Chine sur le monde, décidée en 1978 par Deng Xiaoping, les relations économiques se développèrent fortement et harmonieusement créant entre les États-Unis et la Chine des liens d'interdépendance croissants qui les incitèrent même à caresser l'idée de créer un G2 (CHINARICA) pour trouver ensemble des solutions aux problèmes globaux.

Toutefois, la rapidité des progrès économiques de la Chine commença d'engendrer de l'inquiétude aux États-Unis. Cela conduisit Obama à réorienter la politique américaine vers l'Asie, région la plus dynamique du monde, qui pesait déjà autant que l'Europe dans les échanges commerciaux américains (28 % et 38 %, respectivement pour les exportations et importations). Cette politique américaine, connue sous le nom de « Pivot vers l'Asie », comprend trois volets: un volet économique, un volet militaire et un volet diplomatique.

Le volet économique

Son point d'ancrage est le TPP soit le *Trans Pacific Partnership*, conçu comme un mégatraité visant à constituer la plus grande zone mondiale de libre-échange en regroupant, autour des États-Unis, onze pays du bassin Asie-Pacifique³.

Le TPP visait deux objectifs:

- 1^{er} objectif: réaffirmer le leadership politico-économique américain en resserrant les liens des États-Unis avec les pays de la région et contenir l'influence grandissante de la Chine qui était déjà le principal partenaire commercial de plusieurs pays de la région, notamment le Japon, la Corée du Sud et l'Australie.
- 2^e objectif: en excluant la Chine pendant la durée des négociations, les États-Unis voulaient pérenniser l'ordre occidental en dotant le TPP de normes libérales et le moderniser en y incluant les nouveaux domaines de la coopération internationale (brevets, investissements, services, propriété intellectuelle, droits de l'environnement, achats gouvernementaux, accès aux marchés publics).

Le TPP n'a finalement pas vu le jour, Donald Trump l'ayant dénoncé dès son arrivée à la Présidence. Toutefois, le Japon, reprenant le

³ Australie – Brunei – Canada – Chili – Japon – Malaisie – Mexique – Nouvelle-Zélande – Pérou – Singapour – Vietnam.

flambeau, a réussi à négocier un TPPbis (CPTPP – *Comprehensive and Progressive Agreement for Transpacific Partnership*) légèrement édulcoré, qui est entré en vigueur en janvier 2019 avec dix pays membres.

Le volet militaire

Il a consisté à redéployer les forces navales américaines vers l'Asie, de 50 % à 60 %.

Le volet diplomatique

Pour réaffirmer leur leadership en Asie, les États-Unis sont redevenus plus actifs dans les organisations asiatiques régionales dont ils sont membres (APEC notamment) et plus engagés avec celles dont ils ne peuvent pas être membres (ASEAN).

Néanmoins, faute de n'avoir pas eu de politique constante, les États-Unis ont perdu du terrain par rapport à la Chine, laquelle a toujours soigné ses relations avec les institutions asiatiques régionales. Ce faisant elle a réussi à s'infiltrer dans l'ASEAN par des partenariats tels ASEAN+1, ASEAN+3 et ASEAN+6. Enfin, pour endiguer le TPP, la Chine a lancé un contre-projet, le RCEP (*Regional and Comprehensive Economic Partnership*), soit un accord de libre-échange dont elle aimerait achever la négociation à la fin 2019⁴.

Revenons à Barack Obama pour rappeler qu'il avait été élu sur un programme de paix et de désengagement. Or, au moment de son investiture en 2008, le climat international n'était pas propice aux États-Unis. Le Moyen-Orient était en crise, voire en guerre, les États-Unis en récession, et la crise financière de 2008 faisait

⁴ Cet objectif ne sera pas réalisé pour l'instant, l'Inde ayant annoncé début novembre qu'elle n'y adhèrera pas.

des ravages. À l'inverse, quand Xi Jinping accéda à la présidence en 2013, tout souriait à la Chine. Elle était devenue le premier créancier des États-Unis et allait être élevée au rang de deuxième puissance économique mondiale. Et c'est précisément à cause de cette situation qu'Obama en vint à réorienter et durcir sa politique asiatique.

Fort de la fulgurante croissance économique de la Chine, Xi Jinping a rompu avec la politique étrangère de profil bas de ses prédécesseurs. Il entend traiter avec les États-Unis sur un pied d'égalité. Il croit à la supériorité du système économique chinois, ayant constaté l'incapacité des États-Unis à régler la crise des *subprimes* dans l'intérêt du peuple. Cela l'encouragea à ne plus vouloir incorporer tous les crédos de l'économie de marché dans le système économique chinois, quitte à se mettre en porte-à-faux avec les règles que la Chine avait acceptées en adhérant à l'OMC en 2001.

Enfin, Xi Jinping positionne la Chine au centre des affaires internationales en s'activant intensément dans le système onusien et en lançant plusieurs grands projets: Organisation de Coopération de Shanghai, Routes de la Soie, Banque asiatique pour le financement des infrastructures et la nouvelle Banque de développement des BRICS.

IV. DONALD TRUMP ET LE MULTILATÉRALISME

1. Donald Trump et la mise en question du multilatéralisme

Tout le monde s'accorde à dire que le multilatéralisme devrait être réformé pour le mettre au diapason des développements qui se sont produits. Toutefois, on ne voit guère d'initiatives de la communauté internationale pour empoigner ce problème – si ce n'est peut-être pour l'OMC – et, surtout, on ne peut pas compter sur Donald Trump, qui est un anti-multilatéraliste viscéral. Il l'avait d'ailleurs proclamé clairement dans son discours d'investiture de janvier 2017 :

« Nous nous sommes réunis aujourd'hui et nous décrétons, pour être entendus dans chaque ville, dans chaque capitale étrangère et dans chaque lieu de pouvoir, qu'à compter d'aujourd'hui une nouvelle vision prévaudra dans notre pays: ce sera l'Amérique d'abord et seulement l'Amérique (...) Chaque décision sur le commerce, les impôts, l'immigration, les affaires étrangères, sera pour le bénéfice des familles et des travailleurs américains ».

Et d'ajouter :

“We must protect our borders from the ravages of other countries making our products, stealing our companies, and destroying our jobs. Protection will lead to great prosperity and strength.”

Ce discours est un plaidoyer pour l'unilatéralisme, le nationalisme, le protectionnisme et le souverainisme. On a du mal à penser qu'il fut prononcé en 2017 dans notre monde fortement globalisé.

Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, il s'inscrit dans une tradition isolationniste des États-Unis⁵. Dans son discours d'adieu en 1796, George Washington s'était exprimé en ces termes :

« Notre grande règle de conduite envers les nations étrangères est d'étendre nos relations commerciales afin de n'avoir avec elles qu'aussi peu de liens politiques qu'il est possible ».

2. Donald Trump: le démantèlement de l'ordre multilatéral

Il est déconcertant que Donald Trump se serve sans retenue du dollar pour accroître son pouvoir de négociation et renforcer l'impact des sanctions qu'il impose de plus en plus fréquemment. Déconcertant parce que le dollar, depuis que sa convertibilité en or a été abolie en 1971, est un pilier fondamental du multilatéralisme que Donald Trump dénonce.

L'attaque systématique du multilatéralisme de la part du président Trump a plusieurs facettes :

- Les États-Unis réduisent leurs contributions financières à l'ONU dans les domaines suivants: arriérés au budget général; fonds des Nations Unies pour la population; mission des casques bleus pour le maintien de la paix; office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine etc.
- Les États-Unis dénoncent les traités et se retirent d'institutions: accords de Paris sur le climat; accord de Vienne sur le nucléaire; Conseil des Droits de l'homme; UNESCO; TPP.
- Les États-Unis grippent le fonctionnement d'institutions: non-renouvellement des mandats des juges de l'organe de règlement des différends de l'OMC.

⁵ L'isolationnisme a prévalu dès le XVIII^e siècle jusqu'à l'entrée en guerre des États-Unis en 1917. Après une brève interruption due aux hostilités, l'isolationnisme est réapparu lorsque le Congrès refusa l'adhésion des États-Unis à la SDN et cette politique a refait surface jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

V. LA CHINE ET LE MULTILATÉRALISME

En se désengageant et en démantelant l'ordre multilatéral conformément à sa politique nationaliste, unilatéraliste, protectionniste et souverainiste, Donald Trump a fait à Xi Jinping le plus beau cadeau qu'il eût pu souhaiter. La Chine, qui pratique maintenant une politique étrangère active⁶, a profité de cette vacance pour s'y engouffrer en déclarant à l'envi qu'elle est en faveur du multilatéralisme « tel que symbolisé par les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU ». Et d'ajouter qu'elle est aussi pour le multilatéralisme car, il a « prouvé son efficacité pour maintenir la paix, promouvoir le développement et éviter l'écueil de l'unilatéralisme qui ne mène nulle part ».

Toutefois malgré ces professions de foi, le multilatéralisme à la chinoise est plus différent qu'il n'y paraît de celui qui est ancré dans la Charte de l'ONU et les statuts des organisations internationales issues de la Deuxième Guerre mondiale. Voyons en quoi les choses ont changé :

1. À l'ONU, la Chine monte en puissance. Elle utilise cette enceinte, notamment Genève, pour asseoir son statut de grande puissance et promouvoir sa politique étrangère. En 2019, la Chine est devenue le deuxième contributeur du budget ordinaire de l'ONU⁷ (12 %), devançant le Japon. En outre, elle fournit des aides ponctuelles appréciables pour des activités qu'elle soutient (maintien de la paix).

⁶ Le budget pour la diplomatie chinoise a, semble-t-il, doublé en 5 ans (\$ 60 milliards en 2018).

⁷ Depuis septembre 2019, le budget de fonctionnement de l'ONU est dans le rouge, les Etats membres n'ayant versé que 70 % de leurs cotisations.

2. La Chine a adhéré à une série de traités conclus sous l'égide de l'ONU⁸ et elle s'investit progressivement dans les missions onusiennes.
3. La Chine brigue et prend le contrôle de postes à responsabilité. Elle dirige notamment quatre⁹ des plus importantes institutions spécialisées sur les quinze que compte le système onusien. En poursuivant conséquemment cette politique, la Chine donne d'elle-même l'image d'un membre coopératif et fiable mais cela lui vaut aussi de gagner de l'influence. Toutefois, bémol, la Chine ne partage pas l'intégralité des domaines d'action et des principes de l'ordre onusien et, lorsqu'elle est en désaccord, elle est intransigeante. Cette approche sélective restreint le champ de la coopération.

Dans quatre domaines au moins, elle manifeste son intransigeance :

- Capitalisme étatique ;
- Non-ingérence ou, comme elle le dénomme, « respect de la diversité des civilisations » ;
- Propriété intellectuelle ;
- Droits de l'homme.

À l'inverse, la Chine coopère activement et est un acteur essentiel dans les thématiques qui l'aident à résoudre des problèmes domestiques, notamment dans des domaines qui s'ouvrent à la coopération internationale :

- normes technologiques ;
- révolution 4.0 ;
- cyber sécurité ;
- prolifération nucléaire ;
- réexamen de l'éducation dans le sillage de la révolution des systèmes de production afin de prévenir des déstabilisations sociales.

⁸ Traité contre la torture, Traité sur les opérations de maintien de la paix, Traité de Paris sur le climat.

⁹ FAO, OACI, UIT, ONUDI.

La Chine brigue des postes à responsabilité certes, mais sélective-ment, dans des domaines qui répondent à ses priorités stratégiques:

- FAO pour l’agriculture et les matières premières;
- OACI pour l’aviation et la technologie;
- UIT pour les télécommunications;
- ONUDI pour le développement industriel.

Elle avait aussi convoité, sans succès, la Direction de l’UNESCO pour y traiter des normes en matière cybernétique.

Pour obtenir ces postes, la Chine a mis en place une stratégie efficace dont voici les composantes :

1. Forte de son statut de pays en développement, auquel elle tient mordicus, la Chine s’est acquis l’appui d’autres pays en voie de développement qui ont maintenant davantage d’affinités avec elle qu’avec l’Occident (régimes autocratiques qui se distancient des valeurs occidentales).
2. En pratiquant une politique d’aide généreuse, voire en faisant des cadeaux, la Chine crée des « dépendances asymétriques » en ce sens que les bénéficiaires de ces générosités, qui ne peuvent pas fournir de contre-prestations, se trouvent dans une situation d’allégeance relative et soutiennent sa politique. Exemples de cadeaux : offre du siège de l’Union africaine à Nairobi, offre du futur siège de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest à Abuja.
3. Les fonctionnaires chinois qui occupent des postes à responsabilité sont généralement très compétents. Toutefois, la question que certains se posent est de savoir s’ils sont de véritables fonctionnaires internationaux ou plutôt des délégués du gouvernement chinois.
4. La presse a relaté que, lors du dernier examen des Droits de l’homme de la Chine, les procédures auraient été manipulées pour éviter une éventuelle condamnation. Ainsi, alors que les ONG et la presse auraient eu des accès limités aux délibérations, les « GONGO » – soit les « ONG organisées par un gouvernement » – auraient eu des accès privilégiés.

On a également lu que le gouvernement camerounais aurait renoncé à présenter un candidat au poste de direction de la FAO après avoir reçu de la Chine une annulation de dette de \$ 100 millions.

Par cette stratégie, que d’autres pratiquent également mais moins systématiquement, la Chine a réussi à créer une « constituency » formée de pays en voie de développement et de pays à régimes autocratiques qui soutiennent généralement la politique chinoise et lui évite, cas échéant, des condamnations (Droits de l’homme). Il y a donc un début d’inversion des rôles. Alors, qu’autrefois c’étaient les États-Unis et les pays européens qui dominaient, c’est aujourd’hui la Chine qui reprend progressivement ce rôle. Pour la Chine, ce revirement est simplement un retour à la situation normale soit une restauration de la grandeur historique de l’Empire du Milieu.

VI. RIVALITÉS SINO-AMÉRICAINES

Thucydide: La Guerre du Péloponnèse

(IV^e siècle avant J.-C.)

« C'est la montée d'Athènes et la peur que cela inspira à Sparte qui a rendu la guerre inévitable. »

En démantelant l'ordre multilatéral, Donald Trump – qui agit dans le présent – fait la part belle à la Chine qui – agissant dans le long terme – s'emploie à le modifier progressivement en y introduisant ses valeurs pour façonner une mondialisation aux couleurs chinoises. De partenaires qu'ils étaient, les États-Unis et la Chine sont devenus des rivaux sur les plans politique, économique, technologique et sécuritaire.

1. La rivalité politique

C'est la première fois depuis 1945 que les États-Unis se trouvent face à une puissance rivale qui interpelle leur système politique. La Chine répand en effet l'idée que la démocratie n'est plus le modèle qu'il faut imiter.

La conclusion qu'en tire Xi Jinping est que le système autocratique chinois est une nouvelle option dont pourraient s'inspirer d'autres pays qui souhaiteraient se développer rapidement en préservant leur indépendance.

2. La rivalité économique

Elle a augmenté en intensité en se déployant progressivement sur plusieurs plans.

1^{er} exemple: l'aléa des sanctions économiques dans un monde globalisé.

Donald Trump a accusé ZTE (Zhangxing Telecommunication Equipment) – méga-société étatique chinoise qui est un équipementier en électronique occupant 85 000 personnes –, d'avoir violé l'embargo américain sur l'Iran. En conséquence, il l'a punie en lui interdisant de se fournir en composants électroniques sur le marché américain.

Ce faisant, Trump a lourdement pénalisé ZTE mais, en même temps, sans le réaliser, il a failli mettre en péril les fournisseurs américains de composants électroniques car la Chine avait riposté en prenant des mesures de rétorsion à leur encontre. Vu la gravité de la situation, Trump et Xi eurent des entretiens aux termes desquels les sanctions furent levées excepté une amende que ZTE doit payer ainsi qu'une mise sous surveillance américaine de ZTE pendant quelques années!!!

Cet exemple démontre combien il est hasardeux de vouloir imposer unilatéralement des sanctions sans se tirer une balle dans le pied dans un monde multilatéral où les relations économiques sont étroitement imbriquées. Les Chinois, qui ont la mémoire longue, ont déjà tiré une conclusion de cet épisode. Ils ont décidé de poursuivre encore plus résolument leur programme connu sous le nom de « made in China 2025 ». Ce programme vise deux objectifs:

1. Tout d'abord, rendre la Chine à 70 % technologiquement autarcique en 2025 sur une dizaine de domaines clé pour le monde de demain¹⁰;
2. Ensuite, la Chine entend être totalement autarcique en 2049, année du centenaire de la création de la RPC.

La volonté chinoise de devenir technologiquement autarcique, qui est aussi un objectif que visent les États-Unis sans le dire aussi ouvertement, a pour effet de démanteler les chaînes mondiales de

¹⁰ Technologie de l'information (notamment Intelligence Artificielle), robotique, énergie durable et propulsion alternative, aviatique, navires de techniques de pointe, énergies, matériaux nouveaux, médecine et dispositifs médicaux, machinismes agricoles, pharmacie.

production, qui couvrent plus de la moitié des échanges internationaux. Or, ces chaînes, longues et complexes, ont été un des principaux vecteurs de la division internationale du travail à laquelle nous devons une bonne part de notre prospérité. Enfin, ce démantèlement constitue une amorce de déglobalisation et de guerre froide.

2^e exemple: la rivalité économique exprimée sous forme de guerre tarifaire.

En relevant progressivement les droits de douane sur une gamme croissante de produits, les États-Unis ont certes infligé des dommages importants à la Chine mais ils se sont également automutilés. En effet, comme les agriculteurs du Midwest ne purent plus exporter de soja à la Chine, qui s'approvisionna sur d'autres marchés, Trump dut les indemniser en creusant encore le déficit budgétaire américain de quelque \$ 100 millions.

Enfin, cette guerre douanière a également des effets négatifs pour l'ensemble du monde, comme l'attestent le ralentissement de la croissance, la baisse des échanges commerciaux, le fléchissement des investissements et, comme je l'ai déjà mentionné, la cassure des chaînes de production mondiales.

3^e exemple: la rivalité aux motifs de sécurité nationale et de préoccupations commerciales.

CRRS (*Central Railway Rolling Stock*) est une méga-société étatique chinoise employant 183 000 personnes. Elle est le leader mondial en matière ferroviaire. CRRS a investi cette année \$ 100 millions aux États-Unis pour se mettre en position d'y obtenir des contrats pour fabriquer des wagons et des rames de métros.

Toutefois, avec la phobie ambiante, les États-Unis sont en train de légiférer pour empêcher CRRS de participer aux adjudications pour de nouveaux contrats.

Si le projet de loi aboutit, ce qui est vraisemblable, les États-Unis ajouteront le motif de « préoccupations commerciales » à la liste

de ceux qui sont déjà invoqués pour justifier la guerre économique. Or, en l'occurrence, il s'agit plutôt d'un réflexe protectionniste. Le cas de CRRS met en évidence le rôle croissant que jouent les méga-entreprises chinoises sur les marchés étrangers pour gagner des contrats.

Ce n'est pas anodin car, maintenant que s'achève le développement économique domestique pour lequel ces méga-sociétés ont été créées, il s'agit d'exporter les surcapacités qu'elles produisent. Or, quand ces sociétés sont en concurrence avec des entreprises d'économie libérale, elles peuvent compter, cas échéant, sur des subsides étatiques qui ont pour effet de fausser les règles de la concurrence en transformant le « level playing field » en un « unlevel playing field ». A ce propos, la Chine a réussi en 2017 un coup de maître en faisant avaliser par le Conseil de sécurité la Résolution 2348 dans laquelle on lit ceci :

« [...] salue les efforts déployés pour renforcer la coopération économique régionale, notamment les mesures prises pour faciliter les liaisons, le commerce et le transit au niveau régional, en particulier dans le cadre d'initiatives régionales de développement, comme celles baptisées ceinture économique de la Route de la Soie et Route de la Soie maritime du XXI^e siècle. »

On peut se demander s'il n'eût pas été préférable de temporiser, avant d'être si laudatif, pour constater s'il y avait bien convergence entre l'ordre existant et celui que promeut la Chine. La suite l'a montré, notamment les projets de la Route de la Soie ont été critiqués parce qu'ils ont surendetté certains pays et parce que l'adjudication des offres était trop favorable à la Chine. Il n'est pas sans intérêt de savoir que CRRS est devenu leader mondial en matière ferroviaire en obligeant notamment le Japon à lui transférer la technologie de pointe du « *shinkansen* », ceci en violation des règles sur la propriété intellectuelle.

4^e exemple: la rivalité technologique, voire sécuritaire.

HUAWEI (Huawei Technologies Co. Ltd.), n° 1 chinois de la téléphonie, emploie 70 000 personnes dont 8000 ingénieurs. C'est elle qui produit la 5G, dont les applications dans le domaine civil représentent une révolution dans le domaine militaire car elle associe une vaste palette de « capteurs » pour recueillir des renseignements etc. Or, Donald Trump a banni HUAWEI du marché américain en arguant que cette entreprise représentait un risque pour la sécurité nationale (espionnage technologique) parce qu'elle est proche du gouvernement chinois et de son armée.

L'affaire est devenue sensible quand le président américain fit pression sur ses « alliés » pour qu'ils interdisent à leurs entreprises, comme il l'avait fait avec les siennes, de se fournir chez HUAWEI et qu'elles cessent, ou au moins réduisent, leurs exportations de « puces-mémoires » à la Chine. Toutefois, foin des arguties, l'objectif que vise Trump est de freiner autant que faire se peut la progression technologique de la Chine dans le domaine stratégique de la 5G. N'empêche que cette injonction de Trump a mis les « alliés » des États-Unis dans l'embarras et pourrait les désunir.

En effet, si certains optent pour la 5G, ils se couperont vraisemblablement des sources d'information américaines, tandis que ceux qui choisiront de rester avec le système américain se couperont des informations 5G. Si cette division se produit, comme tout semble l'indiquer, une guerre froide de nature technologique pourrait s'amorcer, que ce soit entre les « alliés » des États-Unis, voire entre eux et les États-Unis.

A ce jour, sans que les jeux soient encore faits, la Corée du Sud, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande semblent avoir choisi le système américain, tandis qu'au sein de l'UE une cassure pourrait se produire, puisque la France et le Royaume-Uni temporisent alors que la RFA semble vouloir opter pour la 5G. Cela démontre que l'UE devrait devenir technologiquement autonome en ces matières et tâcher d'utiliser les ressources NOKIA/ERICSSON plutôt que de devoir s'en remettre à des systèmes étrangers.

L'intérêt de cet exemple est de mettre en évidence combien est ténue la frontière entre l'utilisation de technologies à des fins pacifiques ou belliqueuses. La situation est encore plus délicate pour Taïwan qui dépend des États-Unis pour sa défense. Or, Donald Trump a demandé au gouvernement taiwanais de faire pression sur TSMC (*Taiwan Semiconductor Manufacturing Company*) pour que cette entreprise cesse, ou tout au moins réduise, ses exportations de puces électroniques à la Chine.

Il est peu probable que Séoul se soumette à la demande de Donald Trump alors que des élections délicates vont avoir lieu en janvier 2020 et ceci malgré le fait que le président américain ait fait valoir que les puces taïwanaises livrées à la Chine pourraient équiper des lance-missiles dirigés contre Séoul. En outre TSMC – qui est le plus grand producteur mondial de puces électroniques et un fleuron de l'économie taïwanaise – se mettrait en difficulté si elle obtempérait, une bonne partie de ses revenus provenant de ses exportations vers la Chine.

Tels sont les enjeux, auxquels s'ajoutent les difficultés des entreprises américaines de la branche qui ne peuvent plus exporter en Chine. Etant désavantagées par rapport à leurs concurrentes étrangères, certaines envisagent de délocaliser leurs sites de production, voire leurs centres de recherche. Avec cette nouvelle saga, on voit combien il est hasardeux de vouloir gérer unilatéralement les relations multilatérales de l'économie d'aujourd'hui.

3. La rivalité militaire

Les États-Unis ont redéployé le centre de gravité de leurs forces navales vers l'Asie du Sud, soit grosso modo 60 % contre 50 % auparavant. Le budget militaire américain alloué à l'Asie du Sud Est a augmenté de 71 % de 2003 à 2018, passant de \$ 181 milliards à \$ 259 milliards. Je n'ai pas de chiffres fiables pour la Chine mais, compte tenu de ses efforts de rattrapage, le budget a certainement aussi explosé, comme en témoigne le nombre de lancements de nouveaux porte-avions, sous-marins et avions.

La rivalité militaire sino-américaine s'est surtout manifestée depuis 2009 en Mer de Chine du Sud où la Chine a construit à partir de récifs sept îles (13 km²) dotées d'installations militaires. En ce faisant :

- elle a bafoué la Convention sur le droit de la Mer, qu'elle avait pourtant ratifiée en 1996 ;
- elle a violé les limites des eaux territoriales définies dans cette Convention en voulant imposer des règles historiques chinoises contestables (la ligne en 7 traits)¹¹.
- elle a subséquemment rejeté le jugement de la Cour d'Arbitrage de La Haye statuant que Pékin n'avait aucune base légale pour revendiquer les ressources de la mer de Chine du Sud.

Il n'en demeure pas moins que les États-Unis n'ont pas pu faire appel au Tribunal international du Droit de la mer car ils n'ont pas ratifié la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la mer. Le Ministre chinois de la Défense a justifié les actes de son pays en disant : « Construire des installations militaires sur son propre territoire ne peut être qualifié de militarisation. »

¹¹ Par cette ligne, la Chine définit la limite de ses eaux territoriales sur la base de documents historiques non reconnus internationalement.

VII. CONCLUSIONS

Le multilatéralisme est en péril notamment depuis que les États-Unis lui tournent le dos, voire le démantèlent, alors qu'ils en furent le principal concepteur et animateur des décennies durant.

Quand bien même le multilatéralisme est en péril, il n'est pas en danger de mort car la Chine, qui est en train de reprendre sa place historique de grande puissance et qui veut que le monde lui ressemble, a commencé à remodeler le multilatéralisme en s'activant à l'ONU et en utilisant, comme vecteurs de sa politique, les organisations internationales qu'elle a créées : Organisation de coopération de Shanghai, Routes de la Soie, Banque asiatique pour le financement des investissements et Nouvelle Banque de développement des BRICS. Ainsi consolide-t-elle son statut de grande puissance et promeut-elle une nouvelle forme de multilatéralisme. Il s'ensuit que l'épicentre du multilatéralisme se déplace progressivement vers l'Asie.

Institutionnellement, toutes les nouvelles organisations ont leur siège en Chine et l'Occident a déjà largement perdu sa prépondérance dans les droits de vote de ces institutions. Enfin, les principes sur lesquels reposent ces nouvelles organisations sont moins juridiques, plus vagues. On parle de confiance, d'égalité, d'intérêt mutuel ou de principes de consultation.

Géopolitiquement, le déplacement de l'épicentre du multilatéralisme comporte des dangers pour les démocraties et leurs valeurs parce que la Chine lutte déjà ouvertement pour déconsidérer les régimes démocratiques et légitimer les modes de gouvernance autocratiques.

En outre, comme la Chine croit maintenant à la supériorité de son système de gouvernance politico-économique, on vivra probablement une longue période de tensions en raison des approches différentes entre la Chine et l'Occident à propos du commerce, des investissements, de la technologie et du capitalisme étatique.

Face à cette évolution, l'Europe qui est faible politiquement en raison de sa construction inachevée, est dans une situation délicate car elle ne peut plus compter sur l'indéfectibilité de l'Alliance atlantique et est toujours plus confrontée à une Chine conquérante. Fasse qu'elle puisse se ressaisir pendant qu'il en est encore temps !

En raison de ces développements, il ne faut pas s'illusionner, l'ordre multilatéral d'antan ne ressuscitera pas. Il n'y aura plus d'ordre fondé sur des régimes démocratiques et des valeurs libérales. Le nouveau multilatéralisme, vers lequel on s'achemine cahin-caha, reposera davantage sur des équilibres de pouvoirs économique, technologique et sécuritaire. Les grandes puissances s'efforceront de regagner une certaine autonomie en limitant les transferts de technologie et en contrôlant les investissements à des fins de protectionnisme et de sécurité nationale. Cela étant, le monde sera moins globalisé, avec des conséquences négatives pour les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont été un moteur de la division internationale du travail et de notre prospérité.

Dans ce monde, caractérisé par deux superpuissances rivales et des systèmes très différents, il sera difficile de trouver des accommodements. En souffriront notamment les petites et moyennes puissances, dont la sphère d'autonomie est limitée, car cela pourrait les contraindre à devoir choisir entre l'une ou l'autre des superpuissances. La technologie pourrait donc bien être constitutive d'une guerre froide d'un genre nouveau.

Quels sont les principaux terrains d'affrontement entre la Chine et les États-Unis ? La Chine est intraitable sur la question de l'unité nationale, soit une Chine englobant Taïwan et Hong Kong. Le PCC continuera de jouer un rôle politico-économique central – capitalisme étatique – avec, pour objectif, de rattraper technologiquement, voire de dominer à terme les États-Unis (Made in China 2025). Pour y parvenir, la Chine peut déjà compter sur un large appui de PVD et de pays à régime autocratique, soit de pays qui ont maintenant davantage d'affinités avec elle qu'avec l'Occident. Quant aux objectifs américains, ils ont été bouleversés par l'arrivée de Trump, qui a complètement détricoté la politique d'Obama.

Trump a une vision de l'Amérique souveraine, préoccupée de sa prospérité. A cette fin, il veut réduire le déficit commercial et rapatrier des emplois. Il veut que la Chine cesse de faire du forcing sur les transferts de technologie, qu'elle élimine les subsides étatiques qui faussent le jeu de la concurrence et qu'elle respecte les règles de la propriété intellectuelle. Bref, Trump veut que les États-Unis conservent leur leadership technologique et militaire tout en se désengageant du monde et du multilatéralisme.

Nous assistons donc à une joute entre *America first* et *China first*. Pour l'instant, cette joute se limite à une confrontation entre systèmes et pas – ou pas encore – à un choc des civilisations comme l'évoque le titre de mon exposé. Cependant, si ces systèmes continuent de devenir hégémoniques, comme on en voit des indices, alors un choc des civilisations pourrait se produire. J'espère que ce ne sera pas le cas et qu'il ne faudra pas moderniser la citation de Thucydide (IV^e siècle av. JC) en disant :

« C'est la montée de Pékin et la peur que cela inspira à Washington qui a rendu la guerre inévitable. »

LA 5G
UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE
SES IMPLICATIONS GÉOPOLITIQUES
SES DÉFIS STRATÉGIQUES
POUR L'UE ET LA SUISSE

Résumé

La 5G est une révolution technologique primordiale qui permettra, à qui la maîtrisera, de dominer le monde du XXI^e siècle.

La 5G est ainsi devenue un enjeu géopolitique majeur entre la Chine et les États-Unis qui s'affrontent pour en avoir le leadership.

La 5G nous concerne tous car son déploiement bouleversera la société, nos modes de vie et nos économies, et deviendra omniprésente dans nos vies quotidiennes.

La confrontation sino-américaine à propos de la 5G a des implications mondiales.

L'UE, pour préserver son statut d'acteur crédible, revisite sa législation et ouvre de nouveaux chantiers.

Quant à la Suisse, après avoir pris un départ fulgurant, elle a été freinée par le Conseil fédéral pour apaiser les oppositions citoyennes.

Sachant que nul ne pourra faire abstraction de la 5G, la sagesse devrait motiver le monde à agir avec prudence et lucidité pour minimiser les dangers potentiels de la 5G plutôt que de brandir de vains slogans démagogiques et dogmatiques.

I. INTRODUCTION

N'étant pas un spécialiste des nouvelles technologies et, en particulier, de la 5G, j'ai essayé de me former un jugement tant soit peu objectif en examinant quelques-unes des nombreuses facettes de cette nouvelle technologie. Au regard de la complexité et de la multiplicité des enjeux, je m'étonne de constater combien d'intervenants qui s'expriment sur ces questions portent des jugements catégoriques en n'en ayant examiné qu'un ou deux aspects. C'est réducteur et préoccupant car, je crois qu'on peut l'affirmer, celui qui maîtrisera cette technologie dominera le monde du XXI^e siècle. Sachons donc faire preuve de prudence, d'humilité et d'objectivité dans nos jugements.

1. Définition de la 5G

En télécommunication, la 5G est la cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile. Ce qui démarque la 5G de la 3G et de la 4G, c'est son énorme capacité, sa rapidité de transmission des données accompagnée d'un temps de latence réactionnel quasiment nul (une milliseconde) qui va révolutionner les usages sans fil. La 5G permettra de connecter tout ce qui ne l'est pas actuellement, soit, dit-on, 500 milliards d'objets sur la planète. Grâce à l'élimination du temps de latence, la 5G permettra de connecter à distance des drones et des voitures sans conducteur, d'intégrer des objets communicants etc.

Dans les domaines de la santé et de la médecine, la 5G permettra de piloter, désormais à des milliers de kilomètres, des opérations chirurgicales, d'augmenter leurs probabilités de succès, d'assurer un meilleur suivi des dossiers médicaux des patients, d'obtenir des médicaments commandés à distance etc.

Dans le domaine sécuritaire, la 5G permettra de gérer les flux de données des personnes, des véhicules, des biens et services en temps réel. Elle permettra d'augmenter la rapidité d'intervention des forces de l'ordre et des services d'urgence en cas d'accident.

Dans le domaine militaire la 5G sera révolutionnaire. En effet, en permettant de relier les systèmes numériques nécessitant d'énormes quantités de données pour fonctionner, la 5G rendra possible d'éviter et de détruire les missiles en une fraction de seconde, même si leur trajectoire varie, de suivre et de cibler des personnes sur la base de la reconnaissance faciale, de permettre aux services secrets de mettre en place des systèmes d'espionnage particulièrement efficaces, de perturber en cas de guerre la navigation maritime, aérienne et terrestre, de déclencher des guerres de drones, de robotiser des champs de bataille, d'utiliser l'intelligence artificielle pour faire communiquer des machines entre elles.

2. Conclusion préliminaire

En transformant le monde analogique en un monde numérique, fondé sur l'intelligence artificielle et l'internet, la 5G est devenue un enjeu stratégique et géopolitique majeur. Comme elle va générer l'essentiel de la valeur de tous les secteurs industriels, elle bouleversera les économies et redéfinira les rapports de force économiques et politiques. La 5G sera donc omniprésente dans la société et nos activités personnelles.

II. LA 5G, UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Par rapport à la 3G et la 4G, la 5G est une révolution technologique et non pas une simple évolution. C'est d'ailleurs pourquoi son apparition a aggravé qualitativement et augmenté le nombre de foyers de tensions entre les États-Unis et la Chine. Alors qu'auparavant les Américains et les Européens avaient tenu un rôle important dans les développements de la 3G et de la 4G, ils ont été déclassés pour ce qui concerne la 5G par l'apparition de nouveaux acteurs asiatiques, en particulier par Huawei.

1. Les États-Unis et la 5G

Depuis quelque temps, les États-Unis manifestaient de l'inquiétude à propos de la rapidité de l'ascendance technologique de la Chine et, ils avaient raison car, avec la 5G, la Chine a réalisé une percée qui relègue l'Occident sans que celui-ci puisse offrir, pour le moment, des solutions alternatives. Avec la 5G, la Chine est indéniablement devenue une « rivale stratégique » des États-Unis. L'apparition de la 5G a été le déclic qui a déclenché le décret présidentiel par lequel Donald Trump a interdit aux entreprises américaines d'importer, d'utiliser, voire de fournir des équipements et des services de télécommunication à des sociétés représentant un risque pour la sécurité nationale.

Plus précisément, ce décret vise les entreprises « qui se sont engagées dans des activités contraires à la sécurité nationale des États-Unis ou contraires aux intérêts de la politique étrangère américaine » et, encore plus précisément, les entreprises proches du gouvernement chinois, car elles sont soumises à la loi « qui oblige les citoyens et les entreprises à coopérer avec les services de renseignements chinois et leur interdit de divulguer l'existence de ces échanges ».

Mais, en dépit de la référence à ces textes, ce que vise le décret américain est de freiner l'ascendance technologique de la Chine.

2. Quelques considérations

1. La percée de la 5G rend davantage plausible le risque d'un basculement du leadership technologique mondial en direction de l'Asie (Chine, Taïwan, Corée du Sud et Japon).
Cas échéant, serait-il réversible? Dans la négative, un remodelage géopolitique du monde s'ensuivrait. Quel rôle y tiendrait l'Occident, voire l'Europe? Ce nouveau monde sera-t-il unipolaire, bipolaire? Ce basculement se fera-t-il de manière pacifique ou agressive?
2. Le décret présidentiel américain n'a pas atteint son objectif. Au contraire, il a renforcé la détermination des autorités chinoises d'accélérer leur politique d'autarcie dans les technologies d'avant-garde selon le programme « Made in China »¹².
3. Avec la 5G, les États-Unis ont pris la mesure de l'efficacité du capitalisme étatique chinois conçu par Deng Xiaoping en 1978. Selon ce modèle, et en dépit des engagements subséquents pris par la Chine en adhérant à l'OMC en 2001, les autorités chinoises soutiennent totalement les entreprises qui coopèrent avec elles et le Parti Communiste en les protégeant contre la concurrence étrangère sur le marché domestique et en les appuyant à l'exportation par des aides financières et des facilités pour obtenir des contrats, notamment dans le cadre des Routes de la soie.

La prise de conscience des réussites du capitalisme étatique chinois par les autorités américaines suscite des commentaires et des réactions au plus haut niveau. Le Ministre de la Justice, William Barr, s'est exprimé comme suit :

« En l'absence de fabricants 5G aux États-Unis, le pays devrait mettre son marché et sa puissance financière à la disposition des concurrents de la Chine dans les Etats alliés pour empêcher Pékin de dominer le réseau 5G ».

¹² Technologie de l'information – notamment intelligence artificielle –, aviatique, médecine et dispositifs médicaux, machines agricoles, pharmacie, matériaux nouveaux, navires aux technologies de pointe.

Pour sa part, le Secrétaire d'Etat Mike Pompeo s'est rendu à la Silicon Valley pour y exhorter les dirigeants des GAFAs de se rallier à « la cause patriotique » de Donald Trump et de collaborer pour relever le défi technologique chinois.

Certaines personnalités ont émis l'idée de créer un fonds de US\$ 750 millions pour aider les entreprises américaines susceptibles de rivaliser avec Huawei dans le domaine de la 5G.

Enfin, le Ministre de la Justice a invité les autorités américaines à entrer dans le capital, voire à prendre le contrôle des deux équipementiers européens actifs avec Huawei dans le domaine de la 5G, soit NOKIA (qui avait acheté Alcatel / Lucent) et ERICSSON.

4. Je me permettrais en conclusion de ces considérations de relever avec étonnement qu'en bannissant Huawei et ses consœurs du territoire américain, le président américain a pris une décision radicale qu'il n'a pas été en mesure de tenir.

En effet, les opérateurs américains de télécommunication dans les régions de faible densité de population sont très dépendants de Huawei pour maintenir leurs services de 3G et 4G. Fort de quoi, le Département du Commerce a été autorisé à déroger à ce décret en permettant à certaines sociétés américaines de continuer à travailler avec Huawei. Cette dérogation a été prorogée quand bien même Huawei reste une société menaçant la sécurité nationale!

En conséquence, une vingtaine d'entreprises américaines continuent de pouvoir vendre de la technologie à Huawei, dont les achats en 2019 ont bondi de 70 %, passant des US\$ 11 milliards en 2018 à US\$ 18,7 milliards en 2019.

Autre source d'étonnement, les États-Unis peuvent-ils être plus durs envers leurs alliés, qu'ils veulent empêcher de traiter avec Huawei, alors qu'eux-mêmes ont été obligés de continuer à traiter avec cette entreprise.

3. Pressions américaines sur l'UE à propos de la 5G et réactions de cette dernière

Washington, qui a banni Huawei de son marché, a demandé à ses alliés européens, dont la Suisse, de faire de même. Au fil du temps, ces appels ont pris la forme d'injonctions et d'échanges de propos

publics déplaisants, notamment à la Conférence de Munich sur la Sécurité en février 2020. Ainsi, Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants, a fait valoir aux Européens qu'autoriser la 5G reviendrait « à glisser un policier chinois dans la poche de chaque citoyen ». Pour sa part, Mark Esper, Secrétaire à la Défense a renchéri :

« Toute nation qui décide d'utiliser un distributeur 5G, qui n'est pas digne de confiance, met en danger notre capacité de partager des renseignements et des informations au plus haut niveau ».

Enfin, Mike Pompeo, Secrétaire d'Etat, a surenchéri :

« Si vous ne comprenez pas cette menace et que nous ne faisons rien face à elle, cela pourrait être la fin de l'Alliance militaire la plus réussie de l'histoire – l'OTAN ».

Face à ces pressions l'UE, qui a été mise dans l'embarras, a su réagir fermement mais diplomatiquement. La décision américaine de bannir la 5G a été prise unilatéralement, sans consultation ni préavis. En réagissant, l'UE a voulu éviter de froisser l'allié américain sans pour autant heurter la Chine avec laquelle elle est en train de développer un nouveau partenariat stratégique.

L'UE entend conserver une marge d'indépendance dans le domaine de la résilience numérique tant vis-à-vis des États-Unis que de la Chine car cette technologie peut porter atteinte à la souveraineté tant elle est essentielle pour protéger les secrets d'Etat, les institutions et valeurs démocratiques, les données personnelles, la robotique, la recherche industrielle etc.

Enfin, l'UE veut rester un partenaire international crédible dans les technologies de pointe pour ne pas tomber sous la coupe de la Chine ou des États-Unis.

4. Mesures prises par l'UE

Le 27 novembre 2019, en s'adressant au Parlement européen, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré : « Aucun devenir n'est possible sans numérisation » et d'enchaîner en affirmant :

- que l'Europe devait maîtriser et être propriétaire des technologies numériques,
- qu'elle devait avoir des infrastructures reposant sur des normes communes et sécurisées,
- que l'Europe devait disposer d'une « Agence européenne de cyber-sécurité » pour renforcer la confiance dans l'économie connectée et garantir la résilience face à tous les types de risques.

5. Considérations

1. En tant qu'Européens, nous ne pouvons que saluer cette déclaration claire et espérer qu'elle produise rapidement des fruits pour les raisons évoquées ci-dessus.
2. La déclaration de la Présidente de la Commission interpelle la Suisse parce que les États-Unis nous ont aussi mis sous pressions via le DFAE, parce qu'il n'est plus possible pour notre pays, enclavé au sein de l'UE – qui restera notre partenaire principal et le plus fiable – de faire cavalier seul. En effet, l'étroite interconnexion des systèmes ne permet plus à un pays de notre taille d'agir isolément et les investissements à consentir grèveraient trop lourdement les finances publiques.

6. La « boîte à outils »

En mars 2019, la Commission a demandé à ses membres de recenser et d'évaluer les risques et vulnérabilités qu'ils pourraient encourir en passant des contrats avec les promoteurs de la 5G.

Cette évaluation, qui a été faite, constitue ce qu'on appelle « la boîte à outils » que la Commission a présentée à la presse fin janvier 2020. Cette boîte à outils témoigne de la volonté des Etats membres d'avancer ensemble en se fondant sur une évaluation

objective des risques encourus et des mesures à prendre pour les contrer. En outre, cette boîte à outils définit les rôles respectifs des Etats et des acteurs privés.

Ainsi alors que les Etats sont compétents pour la sécurité nationale et celle des réseaux, les acteurs privés sont responsables pour le déploiement sécurisé de la 5G qui est crucial pour sauvegarder la souveraineté technologique de l'UE. L'UE a franchi une étape importante avec la boîte à outils car :

- l'UE peut continuer d'avancer avec tous ses membres, tout en leur laissant la liberté de décider s'ils veulent entrer en matière avec la 5G ;
- l'UE reconnaît les avantages et les effets positifs de la 5G, délestée des risques qu'elle comporte ;
- l'UE réalise une approche concertée en matière de sécurité des réseaux qui lui permettra de gérer les fréquences pour l'ensemble de ses membres. Elle évite ainsi que chaque pays le fasse individuellement, sans concertation ;
- la Commission pourra s'assurer que ses membres diversifient leurs équipementiers afin de ne pas tomber dans la dépendance d'un seul d'entre eux. En outre, elle les encouragera à incorporer des acteurs européens dans les contrats qu'ils concluront ;
- l'approche centralisée diminuera le risque d'infiltration de tiers indéliçats ;
- enfin, l'UE pourra poursuivre son développement technologique sans prendre de retard. De la sorte, elle assurera sa présence sur un marché prometteur estimé à € 225 milliards en 2025.

III. DROIT DE LA CONCURRENCE ET POLITIQUE INDUSTRIELLE

1. Evolution du contexte international de la concurrence

Originellement, le périmètre de la politique de concurrence était confiné aux marchés domestiques des différents Etats. La donne a changé. Avec la globalisation, le marché international est devenu un marché domestique ouvert aux entreprises du monde entier et avec l'apparition de l'économie numérique et des méga-sociétés américaines et chinoises, les fondements juridiques de la concurrence ont été ébranlés.

Malgré ces bouleversements, la communauté internationale n'a pas réussi à s'entendre pour édicter de nouvelles règles de concurrence adaptées au monde du XXI^e siècle.

2. Le droit européen de la concurrence

Conçu en 1959 au moment de la création de la CEE ce droit, qui n'a guère été modifié, fleure l'esprit de cette époque. En matière de concurrence, ce droit entendait empêcher l'Etat de fausser le libre jeu de la concurrence en intervenant sur le marché intérieur conçu pour promouvoir le bien-être en réduisant les prix pour le consommateur.

Par ailleurs, ce droit n'abordait qu'incidemment la politique industrielle car elle ne faisait pas problème à l'époque et, cas échéant, il la subordonnait aux critères de la concurrence. Or, entre-temps, la politique industrielle est devenue un enjeu majeur au plan international sans que le droit soit adapté à cette nouvelle donne. Il est ainsi devenu moins pertinent.

En outre, les contraintes assujettissant les différents acteurs, en divergeant de plus en plus, ont généré des distorsions croissantes de concurrence. Ainsi, aux États-Unis, l'assouplissement de la loi anti-trust a entraîné des concentrations de pans entiers de l'économie. Pour leur part, les autorités chinoises poursuivent une politique industrielle forcenée. Les concentrations industrielles y sont décidées au plus haut niveau dans « l'intérêt national » et des aides financières colossales sont accordées aux entreprises.

Au regard de cette situation, les firmes européennes, soumises à un droit de la concurrence dépassé, sont défavorisées. En sus, au sein de l'UE, il n'y avait pas de consensus à propos de la politique industrielle, ni de volonté de doter la Commission de pouvoirs en la matière. Le clivage entre le droit et la réalité est apparu au grand jour le 6 février 2019 quand la Commission a bloqué le projet de fusion Alstom/Siemens au motif qu'elle risquait de créer un abus de position dominante qui eût pu être contraire aux intérêts des consommateurs tandis que les promoteurs du projet entendaient créer un « champion européen » capable de concurrencer CRRC – le géant ferroviaire chinois – sur le marché européen.

Je noterais en passant que même si la fusion Alstom/Siemens avait abouti, le nouveau champion européen n'aurait été qu'un nain face à CRRC, qui emploie 180 000 salariés et exporte désormais ses équipements ferroviaires dans le monde entier. N'empêche que l'échec de cette fusion a créé une onde de choc que le quotidien « Le Monde » du 24/25 février 2019 a thématiqué ironiquement dans un article intitulé: « Alstom/Siemens: une nouvelle victoire... chinoise ».

Cette onde de choc a fait réagir la Commission conformément à deux des objectifs centraux de la législature d'Ursula von der Leyen, soit numériser l'économie et rechercher une plus grande souveraineté économique face notamment aux menaces des méga-sociétés. Au sein de la Commission, les approches divergentes entre les tenants d'une politique industrielle ultra-libérale (Margrethe Vestager, Vice-Présidente de la Commission) et les adeptes d'une politique industrielle active (Thierry Breton, Commissaire au Marché intérieur) semblent avoir été partiellement comblées.

La Commission a ainsi pu présenter le 10 mars 2020 les grandes lignes d'une nouvelle stratégie industrielle pour les cinq prochaines années et une série de chantiers ont été ouverts:

- Infléchir le droit de la concurrence pour favoriser les entreprises européennes face à la concurrence étrangère.
- Pénaliser les entreprises subventionnées par des pays tiers qui opèrent sur le marché européen.
- Etablir un plan d'action en matière de propriété intellectuelle pour défendre la souveraineté technologique européenne et mieux lutter contre le vol de la propriété intellectuelle.
- Mieux sécuriser l'approvisionnement en matières critiques.
- Protéger les industries stratégiques de l'UE en empêchant notamment le rachat de fleurons européens par des entreprises publiques étrangères.

3. Considérations

1. À nouveau, en tant qu'Européens soucieux de l'avenir de notre continent, nous ne pouvons que saluer ce qui a été entrepris pour que l'Europe, qui est encore la première puissance industrielle, maintienne sa place sur un marché international chamboulé. Ce sont notre prospérité et notre bien-être qui sont en jeu.
2. Au même titre que la Chine, qui veut se rendre autarcique dans les technologies d'avant-garde en appliquant son programme « Made in China » et les États-Unis qui s'efforcent de reconquérir davantage d'autonomie technologique, la Commission veut relever les défis confrontant les industries européennes à l'horizon 2030. Concrètement, elle a lancé des programmes d'investissements coordonnés et est en train de créer des « chaînes de valeur européennes » dans huit domaines stratégiques:
 - Véhicules autonomes
 - Médecine et soins personnalisés
 - Industrie bas-carbone
 - Hydrogène
 - Internet des objets
 - Cyber-sécurité
 - Micro-électronique de haute performance
 - Batteries pour véhicules électriques.

L'exemple des batteries illustre combien la Commission a innové: l'UE dépend à 90 % de la Chine et du reste de l'Asie dans le domaine des batteries pour véhicules électriques. Cette dépendance, vu l'importance de l'industrie automobile européenne, a été jugée «stratégiquement excessive» par Bruxelles, qui a donné son feu vert à la constitution d'un Consortium européen groupant 7 Etats membres et 32 PME pour produire des «batteries européennes» avec une «chaîne de valeur européenne». Ce consortium constituera une alternative à l'offre chinoise.

En outre, nouvelle innovation, la Commission a donné son aval pour que les Etats du consortium puissent accorder € 22 milliards d'aides publiques auxquelles s'ajouteront € 5 milliards fournis par les industries du consortium.

3. En filigrane de ce qui précède se profile la question des chaînes de valeur mondiales. Elles ont proliféré avec la progression de la globalisation régie par un système multilatéral sous leadership américain. Selon l'OCDE, 70 % des échanges internationaux reposent sur de telles chaînes.

Or, avec la déstabilisation des relations internationales et l'insécurité croissante des échanges commerciaux, on assiste à une relocalisation, voire à un «rapatriement régional» des chaînes de valeur. Samsung par exemple a fermé ses entreprises en Chine et les a transférées au Vietnam. Les États-Unis rapprochent de leur territoire, au Mexique notamment, certaines chaînes de valeur. Pendant combien de temps encore Taiwan, leader mondial des semi-conducteurs, pourra-t-elle continuer de fournir à la fois la Chine et les États-Unis?

Ce processus de relocalisation risque de se généraliser, d'une part avec la 5G et, d'autre part, avec la pandémie qui est en train de générer une «économie de précaution», comme en temps de guerre, pour regagner de l'autonomie économique et atténuer les difficultés d'approvisionnement causées par des problèmes politiques ou commerciaux, voire par des difficultés financières de filières de la chaîne de production.

Enfin, fait nouveau, on commence de prendre en compte l'effet climatique négatif dû à la multiplication des flux commerciaux générés par les chaînes de valeur alors qu'avec la robotisation on pourra produire sur place à moindre coût.

IV. LA CHINE ET LA 5G

Non seulement la Chine n'abandonnera pas l'atout de la 5G, crucial pour la défense, la sécurité et son potentiel pour tous les secteurs industriels, mais elle entend au contraire la promouvoir. A cet effet, elle agit sur trois fronts :

1. Tout d'abord, elle la développe. Un crédit de US\$ 125 milliards a été alloué pour la période 2020-2025 et un groupe d'experts constitué pour concevoir une 6G.
2. Ensuite, la Chine poursuit à marche forcée l'installation de la 5G sur son territoire.
3. Enfin, elle promet son développement dans le monde entier. Elle dispose à cet effet d'un produit inégalé et bon marché sur lequel Huawei détient un monopole car elle est seule à contrôler tous les stades de la production.

Grâce à ces atouts, en 2019, Huawei a pu conclure plus de 70 contrats avec des opérateurs du monde entier pour déployer la 5G. En outre, Huawei peut compter sur l'appui de ses autorités qui, en accordant de généreux crédits, notamment dans le cadre des Routes de la soie, lui attire des clients «redevables».

Pour promouvoir la 5G, la Chine dispose d'atouts non négligeables :

- La taille d'un marché domestique protégé (1,4 milliards d'habitants). Alibaba, par exemple, compte 860 millions d'utilisateurs, dont 730 millions en Chine.
- Une classe moyenne jeune et bien formée acquise aux nouvelles technologies.
- Une allocation croissante de dépenses en R&D. Avec 2,1 % de son PIB, la Chine dépasse maintenant l'UE (2 % du PIB) et rattrape les États-Unis (2,7 % du PIB).
- Des entreprises innovantes. Huawei a déposé 3147 brevets pour la 5G (Samsung 2795, ZTE 2567, Nokia 2149 et Ericsson 1494).
- La Chine détient 90 % des réserves connues de terres rares, matériau indispensable au développement des nouvelles technologies liées au numérique (smartphones, batteries pour véhicules électriques, éoliennes etc.).

- En 2019, avec 120 000 tonnes, la Chine a fourni 71 % de la production mondiale de terres rares.
- Enfin, les États-Unis dépendent de la Chine à raison de 40 % pour leurs importations de terres rares.

Considérations

1. Face au dynamisme avec lequel la Chine poursuit le développement de la 5G, les atermoiements qui ont cours en Europe pour en freiner l'introduction sont préoccupants.

Certes, les dangers que peut receler la 5G ne doivent pas être écartés inconsidérément, en particulier ceux qui ont trait à la santé, au piratage des données, au changement climatique et à l'environnement. Toutefois, ces dangers potentiels méritent d'être analysés plus précisément tant il est difficile de démêler, dans l'imbroglio des prises de position, celles qui relèvent d'élucubrations de complotistes de tous bords ou de fake news, de celles qui sont étayées par des analyses scientifiques sérieuses. A n'en pas douter, la Chine, qui veut promouvoir la 5G, s'emploiera, ne serait-ce que dans son propre intérêt, à circonscrire, voire éliminer ces dangers.

Au regard de cette dynamique, les atermoiements qui ont cours en Europe font perdre un temps précieux, plus dommageable que les dangers putatifs de la 5G, tant celle-ci reconfigurera le monde. En quintessence, le risque à la clé est de déphaser l'Europe par rapport à la révolution technologique, voire d'augmenter sa vulnérabilité et sa dépendance envers les nouveaux maîtres du monde. Est-ce là ce que nous souhaitons léguer aux générations futures ?

2. La percée de Huawei avec la 5G illustre le rôle déterminant, quasi gouvernemental, que prennent les méga-sociétés dans les enjeux technologiques mondiaux.

Fondée en 1978, avec des aides étatiques chiffrées à US\$ 75 milliards par le Wall Street Journal - aides grâce auxquelles Huawei doit une partie de sa réussite - cette entreprise est devenue le leader mondial en télécommunication.

Même si les États-Unis boycottent Huawei, aux motifs d'espionnage et de piratage des données, ils peinent à s'en passer car Huawei

dispose d'un monopole sur un produit clé et, qu'en l'ostracisant, ils risquent d'accumuler du retard dans l'installation de la 5G.

C'est pourquoi les États-Unis, en recherchant des alternatives, se sont intéressés à Nokia et Ericsson, deux fleurons européens qui travaillent avec Huawei. William Barr, Procureur général, s'est exprimé clairement en suggérant que les États-Unis acquièrent Nokia et Ericsson « soit directement, soit par l'intermédiaire d'un consortium de compagnies américaines et alliées ».

Et d'ajouter :

« putting our large and financial muscle behind one or both of these firms would make it a far more formidable competitor and eliminate concerns over their staying power ».

Par cette prise de position, William Barr pensait vraisemblablement que les Gouvernements européens y trouveraient leur intérêt puisqu'ils craignent, en rompant avec Huawei, d'accumuler du retard dans l'installation de la 5G. Ce que W. Barr ne semble pas avoir pris en compte est le coût qu'occasionnerait pour les opérateurs européens le bannissement de Huawei dans le déploiement de la 5G, coût que certains estiment être de l'ordre de € 55 milliards.

Mais les jeux ne sont pas faits pour autant, car Nokia et Ericsson sont des fleurons nationaux de leurs Gouvernements respectifs qui ne souhaitent peut-être pas se couper du marché chinois, que ce soit pour des raisons économiques ou politiques.

En outre, qu'en pensera la Commission européenne, qui s'emploie à sauvegarder la souveraineté économique de l'UE ? A cet effet, elle a demandé expressément à ses membres de préserver leurs fleurons en filtrant les investissements étrangers. La France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont déjà pris des mesures dans ce sens. Ensuite, la Commission a lancé – comme je l'ai évoqué – sa nouvelle stratégie industrielle, qui devrait prévenir le rachat de fleurons européens par des entreprises publiques étrangères. Enfin, la Commission prépare un projet autorisant les États membres à recapitaliser leurs entreprises stratégiques en difficulté pour empêcher leur rachat par des capitaux étrangers.

V. LA SUISSE ET LA 5G

1. Historique

En 2009, en donnant son feu vert au déploiement de la 5G sur l'ensemble du territoire, la Confédération a été l'un des premiers pays à le faire avec la Finlande et la Corée du Sud.

En février 2010, des licences d'exploitation ont été attribuées aux trois opérateurs en lice:

Swisscom / Ericsson	CHF 195,5 millions
Salt / Nokia	CHF 94,8 millions
Sunrise / Huawei	CHF 89,0 millions

Ces opérateurs ont rapidement augmenté le nombre d'antennes en service mais ils sont encore loin d'atteindre les 26'000 qu'il faudrait pour introduire la 5G en pleine puissance en Suisse.

Contrastant avec cette évolution dynamique, une opposition citoyenne s'est fait jour en Suisse et a progressé, surtout dans les cantons romands. Vaud, Genève et le Jura ont introduit des moratoires sur la construction de nouvelles antennes quand bien même la Confédération est compétente pour protéger la population contre les rayonnements nocifs. Neuchâtel et Fribourg ont soumis l'installation d'antennes à l'octroi de permis de construire. Des antennes ont été saccagées sur fond de rumeurs infondées (progression du Covid-19 notamment).

Suite à ces développements, le Conseil fédéral a infléchi sa position le 22 avril 2020, sans, semble-t-il, avoir cédé aux pressions américaines. Tout en continuant de reconnaître le rôle essentiel de la 5G dans l'économie numérique, il s'est donné du temps pour pouvoir mieux apprécier les avantages et dangers réels de cette technologie. Il a pris cette décision en s'appuyant notamment sur le rapport du Groupe de travail interdisciplinaire «Téléphonie

mobile et rayonnement»¹³ constitué par le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Je précise que ce rapport n'avait pas à se prononcer sur le déploiement de la 5G en Suisse, ni sur les effets de la téléphonie mobile sur la santé. Cela n'empêche pas que la conclusion de ce rapport est décevante:

«Le Groupe de travail n'a pas pu se mettre d'accord sur une seule option, ses membres n'accordant pas la même importance aux différents facteurs à prendre en compte. Il ne peut donc formuler de recommandation à ce sujet».

2. Considérations

1. «Oser; le progrès est à ce prix» (Victor Hugo)

J'ai peine à imaginer la perplexité du Conseil fédéral en constatant que les experts qu'il avait mandatés ne lui ont pas fourni les informations dont il avait besoin pour remplir son mandat d'organe exécutif.

Il est certes compréhensible qu'il y ait eu des divergences entre experts, mais il eût été plus démocratique que le lecteur puisse en connaître les raisons pour les apprécier et les pondérer en connaissance de cause. Ce sont vraisemblablement ces incertitudes qui ont décidé le Conseil fédéral¹⁴ à vouloir temporiser pour recueillir davantage d'informations à propos des questions qui font débat dans l'opinion publique.

Toutefois, je doute que l'attentisme du Conseil fédéral l'aide à débroussailler les enjeux. Tout d'abord, en laissant l'opinion publique largement dans le flou, le risque est grand de voir s'accroître le dogmatisme, voire le conspirationnisme des opposants. Ensuite, pour ce qui concerne les questions controversées, telles la santé, le climat et l'environnement, j'ai constaté dans mes recherches que toutes les analyses sérieuses en minimisent les risques et affirment qu'il ne sera guère possible de

¹³ Publié en novembre 2019.

¹⁴ Décision du 20 avril 2020.

recueillir des réponses plus probantes tant que le déploiement de la 5G n'aura pas été effectué. Alors seulement il sera temps de remodeler cette technologie dans le sens que l'on veut.

Je regrette donc que la conclusion du Conseil fédéral n'ait pas été plus directive.

2. La 5G, je l'ai répété, est une technologie clé dans le contexte du XXI^e siècle. Économiquement, elle est essentielle pour qui veut rester dans le peloton de tête des nations. Et c'est bien pourquoi tant la Chine que les États-Unis, voire l'UE – qui a pris du retard – forcent le rythme de son déploiement.

Mais c'est aussi à cause de cette dynamique, qui représente un saut dans l'inconnu, qu'elle braque une partie de la population, comme à chaque fois dans l'histoire quand il y a eu des révolutions significatives. A cela s'ajoute un changement de paradigme. Nos populations, aisées et vieillissantes, contrairement à l'Asie, ne manifestent plus le même engouement pour la technologie.

Il s'agit donc de la réveiller.

Certes, en Suisse, nous disposons d'un système de télécommunication de qualité qui a permis d'attirer des sociétés haut de gamme et une main-d'œuvre qualifiée. Google par exemple s'est établie à Zurich à cause de la 3G, créant 4000 emplois bien rémunérés dont bénéficie aussi le fisc zurichois. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Toutefois, si l'on devait prendre du retard dans le déploiement de la 5G à cause des oppositions citoyennes, nous courrions trois risques :

- Tout d'abord un risque de saturation car les capacités du système actuel ne suivent pas l'augmentation du volume des transactions. Ce risque existe déjà dans le canton de Vaud à cause du moratoire.
- Ensuite, le retard entraînerait des sous-investissements qui affecteraient la qualité et la capacité du système.
- Enfin, la concurrence étrangère en profiterait car il y aurait des délocalisations, notamment d'entreprises de haut de gamme, fleurons de notre économie.

VI. CONCLUSION

Il est temps de prendre conscience de ce qui se passe dans le monde et d'agir. Nous avons besoin d'un « wake-up call » pour que notre pays, notre économie et nos hautes écoles puissent conserver leur place dans le peloton de tête.

La Fondation a été créée en 1978 par Jean Monnet, concepteur et président de la première Communauté européenne (charbon-acier) et premier citoyen d'honneur de l'Europe, qui lui a confié l'ensemble de ses archives. Institution indépendante d'utilité publique, non-partisane et non-militante, elle bénéficie du soutien de l'État de Vaud, de la Confédération suisse et de la Ville de Lausanne. Elle déploie ses activités depuis la Ferme de Dorigny, située au cœur du campus de l'Université de Lausanne, son principal partenaire.

Elle conserve aujourd'hui de nombreux autres fonds d'archives privés qu'elle met en valeur, notamment ceux de Robert Marjolin et les papiers européens de Robert Schuman et de Jacques Delors, ainsi que des documents iconographiques et audiovisuels. Elle abrite une bibliothèque spécialisée et un centre de documentation européenne. Elle recueille les témoignages d'acteurs et témoins dans le cadre de ses programmes d'interviews filmées. Elle met ainsi à disposition des utilisateurs, notamment des chercheurs, un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements de la construction européenne et les relations Suisse – Europe. La Fondation attribue chaque année sa Bourse Henri Rieben à plusieurs doctorants avancés.

A la faveur du rayonnement de ce patrimoine et de la collaboration entre Jean Monnet et le professeur Henri Rieben qui présida la Fondation jusqu'en 2005, la Fondation est devenue un carrefour européen et un lieu incontournable de rencontre, de débats et de réflexion sur de grands enjeux d'actualité européenne. Elle organise régulièrement des conférences, des dialogues européens et des colloques internationaux, nouant des partenariats avec des institutions de grande renommée. Elle décerne périodiquement sa Médaille d'or à des personnalités politiques de premier plan ayant œuvré à l'intérêt commun des Européens ; parmi ses lauréats on compte José Manuel Barroso, Emilio Colombo, Mario Draghi, Valéry Giscard d'Estaing, Jean-Claude Juncker, Helmut Kohl, Romano Prodi, Helmut Schmidt, Martin Schulz, Javier Solana et Herman Van Rompuy. Elle accueille aussi de nombreux visiteurs et des chercheurs qu'elle assiste dans leurs travaux, en plus de contribuer à la formation des étudiants. Grâce à un soutien cantonal vaudois, la Fondation a lancé en 2016 une nouvelle activité comme « laboratoire d'idées » autour du travail d'un groupe d'experts, se penchant actuellement sur des enjeux de la société 4.0.

Une mission éditoriale vient compléter l'éventail de ses activités, avec la collection des Cahiers rouges créée par Henri Rieben en 1957, coéditée avec *Economica* depuis 2007 et qui compte à ce jour 218 ouvrages. En 2014, une nouvelle série de publications en open access, la Collection débats et documents, a été lancée. Ces publications tendent à valoriser le patrimoine documentaire de la Fondation, ses événements publics, ou encore l'expertise de ses membres et partenaires.

Chaque année se réunit l'assemblée générale du Conseil de la Fondation qui se compose de plus de 500 membres, venus de tous horizons, ainsi que son Comité scientifique. Pat Cox, ancien président du Parlement européen et du Mouvement européen international, préside la Fondation et son Conseil exécutif depuis le 1^{er} janvier 2015. Ses prédécesseurs sont José María Gil-Robles (2009-2014), ancien président du Parlement européen et du Mouvement européen international ; Bronisław Geremek (2006-2008), député au Parlement européen et ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne ; et Henri Rieben (1978-2005), professeur à l'Université de Lausanne. La Fondation est dirigée depuis 2012 par Gilles Grin, docteur en relations internationales, par ailleurs chargé de cours à l'Université de Lausanne.

Numéros déjà parus dans la Collection

Ferry, Jean-Marc: *Les voies de la relance européenne*, numéro 1, avril 2014, 51 pp.

Grin, Gilles: *Méthode communautaire et fédéralisme: le legs de Jean Monnet à travers ses archives*, numéro 2, septembre 2014, 27 pp.

Cox, Pat: *De la crise économique à une crise politique dans l'Union européenne?*, numéro 3, septembre 2015, 59 pp.

Cox, Pat: *From Economic Crisis to Political Crisis in the European Union?*, issue 3, September 2015, 55 pp.

Gil-Robles, José María: *L'investiture de la Commission européenne: vers un gouvernement parlementaire pour l'Union européenne*, numéro 4, décembre 2015, 43 pp.

Dehousse, Renaud: *Quelle union politique en Europe? Entretien réalisé par Hervé Bribosia*, numéro 5, mai 2016, 51 pp.

Cox, Pat: *Europe after Brexit*, issue 6, July 2016, 27 pp.

Grin, Gilles: *Shaping Europe: the Path to European Integration according to Jean Monnet*, issue 7, March 2017, 34 pp.

Martenet, Vincent: *Un pacte pour réformer et refonder l'Union européenne*, numéro 8, mars 2017, 54 pp.

Cox, Pat; Oliva, Patrick; Kaufmann, Vincent; Lundsgaard-Hansen, Niklaus; Audikana, Ander et Huberts, Leo: *Mobilité durable: Un appel aux décideurs européens*, numéro 9, mars 2018, 37 pp.

Cox, Pat; Oliva, Patrick; Kaufmann, Vincent; Lundsgaard-Hansen, Niklaus; Audikana, Ander and Huberts, Leo: *Sustainable Mobility: An Appeal to European Decision-Makers*, issue 9, March 2018, 37 pp.

Fontaine, Pascal: *La méthode communautaire: Entretien réalisé par Chantal Tauxe*, numéro 10, novembre 2018, 28 pp.

Cox, Pat: *A European Parliament Election of Consequence*, issue 11, December 2018, 15 pp.

Mayne, Richard; Hackett, Clifford P.: *The Father of Europe. The Life and Times of Jean Monnet*, issue 12, March 2019, 248 pp.

Cox, Pat: *Brexit: et maintenant?*, issue 13, juillet 2019, 29 pp.

Grin, Gilles; Nicod, Françoise; Paul, Eva (eds.): *Europe in the World – L'Europe dans le monde*, issue 14, February 2020, 129 pp.

Preziosa, Pasquale; Velo, Dario: *La défense de l'Europe – La nouvelle défense européenne face aux grands défis européens*, numéro 15, février 2020, 90 pp.

Paul, Eva; Fanzly, Nathalie; Folcque, Antoine; Federmeier, Mike. *Réinventer les comportements de mobilité. Les villes européennes et la mobilité durable: études de cas*, numéro 16, mars 2020, 48 pp.

Paul, Eva; Fanzly, Nathalie; Folcque, Antoine; Federmeier, Mike. *Changing Mobility Behaviour. European Cities and Sustainable Mobility: a study case*, issue 16, March 2020, 45 pp.

Sous le titre «Multilatéralisme: crises et perspectives», l'auteur nous présente deux contributions distinctes sur un thème d'une actualité brûlante. Tout d'abord un essai intitulé «La crise du multilatéralisme préfigure-t-elle un choc des civilisations?», tiré de la retranscription d'une conférence prononcée en novembre 2019. Ensuite, une analyse de la révolution technologique de la 5G, de ses implications géopolitiques et de ses défis stratégiques pour l'UE et la Suisse.

Jean Zwahlen a suivi un riche parcours professionnel dans la diplomatie économique et financière. Il a aussi été membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse.



Cover: alain kissling / atelierk.org
Inner Layout: atelier Kinkin

Fondation Jean Monnet pour l'Europe
Ferme de Dorigny
CH - 1015 Lausanne
www.jean-monnet.ch

